

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à dix-neuf heures et trente minutes,
le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 49
présents : 35
procurations : 10
votants : 45

Date de convocation :
1^{er} avril 2025

PRESENTS : A. RIESEN, S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, J-L. PECORINI, A. CUZIN, B. GONDOUIN, P. CHASSOT, D. THEVENOZ, G. BARON, E. ROSAY, C. VINCENT, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, J-P. SERVANT, A. MAGNIN, H. ANSELME, C. DURAND, J. LAVOREL, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, M. SECRET, C. MERLOT, F. BENOIT, F. GUILLET

REPRESENTES : G. ZORITCHAK par A. RIESEN, P-J. CRASTES par J-C. GUILLON, M. GRATS par J. LAVOREL, M. MERMIN par F. BENOIT, L. VESIN par C. VINCENT, J. BOUCHET par L. DUPAIN, S. LOYAU par M. DE SMEDT, G. NICOD par D. BESSON, A. AYEB par A. MAGNIN, L. CHEVALIER par M. SECRET

EXCUSES : M. SALLIN, M-N. BOURQUIN

ABSENTS : J. CHEVALIER, B. FOL

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° c_20250414_fin_029

7.1. DECISIONS BUDGETAIRES

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4^{ème} Vice-Président,

Il est procédé à la lecture du budget primitif 2025 du budget principal.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2312-1 et suivants ;

Vu les statuts de la Collectivité ;

Vu la délibération n° 20231127_cc_fin_122 du Conseil communautaire du 27 novembre 2023 portant adoption du référentiel M57 – Budget principal ;

Vu la délibération n° 20231127_cc_fin_133 du Conseil communautaire du 27 novembre 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier – Budget principal et budgets annexes ;

Vu la délibération n° c_20250317_fin_018 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 relative au rapport et débat d'orientation budgétaire 2025 – Budget principal et budgets annexes ;

Vu la note de présentation et la maquette budgétaire annexées à la présente délibération ;

DELIBERE

Article 1 : approuve le budget primitif 2025 du budget principal, comme suit :

FONCTIONNEMENT	BP 2025
Dépenses de fonctionnement	38 189 250,00 €
Recettes de fonctionnement	38 189 250,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-

INVESTISSEMENT	BP 2025
Dépenses d'investissement	25 089 723,00 €
Recettes d'investissement	25 089 723,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 45
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,
 Carole VINCENT

Le Président,
 Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère exécutoire de cette délibération :
 Télétransmise en Préfecture le 25/04/2025
 Publiée électroniquement le 25/04/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

Note de présentation

Budget Principal

Budget Primitif 2025

Conseil communautaire du 14 avril 2025

Préambule

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 est proposé au vote du Conseil Communautaire le 14 avril 2025. Il peut être consulté sur simple demande à l'accueil de la Communauté de Communes du Genevois aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté au conseil communautaire le 17 mars 2025.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a principalement vocation à financer les projets de la collectivité.

I. Présentation globale du BP 2025

FONCTIONNEMENT	BP 2024	Total Voté 2024	BP 2025	Variation BP 2025 / Total Voté 2024	Part dans BP2025
Dépenses réelles de fonctionnement	34 683 229,00	35 965 100,00	36 297 128,42	0,92%	95,05%
Dépenses d'ordre de fonctionnement	1 831 237,00	8 052 130,11	1 892 121,58	-76,50%	4,95%
Dépenses de fonctionnement	36 514 466,00	44 017 230,11	38 189 250,00	-13,24%	100,00%
Recettes réelles de fonctionnement	36 464 227,00	43 966 991,11	38 138 250,00	-13,26%	99,87%
Recettes d'ordre de fonctionnement	50 239,00	50 239,00	51 000,00	1,51%	0,13%
Recettes de fonctionnement	36 514 466,00	44 017 230,11	38 189 250,00	-13,24%	100,00%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-	-	-		

INVESTISSEMENT	BP 2024	Total Voté 2024	BP 2025	Variation BP 2025 / Total Voté 2024	Part dans BP2025
Dépenses réelles d'investissement	16 626 371,00	22 302 554,71	18 328 723,00	-17,82%	73,05%
Dépenses d'ordre et opérations patrimoniales	150 239,00	150 239,00	6 761 000,00	4400,16%	26,95%
Dépenses d'investissement	16 776 610,00	22 452 793,71	25 089 723,00	11,74%	
Recettes réelles d'investissement	14 845 373,00	14 300 663,60	16 487 601,42	15,29%	65,71%
Recettes d'ordre et opérations patrimoniales	1 931 237,00	8 152 130,11	8 602 121,58	5,52%	34,29%
Recettes d'investissement	16 776 610,00	22 452 793,71	25 089 723,00	11,74%	100,00%
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-	-	-		

RATIOS	BP 2024	Total Voté 2024	BP 2025
Epargne brute	1 780 998,00	8 001 891,11	1 841 121,58
Epargne de gestion	2 043 998,00	8 264 891,11	2 205 621,58
Epargne nette (ou CAF nette)	1 126 998,00	7 347 891,11	1 231 121,58
Encours de dette	8 532 489,28	8 532 489,28	14 694 578,77
Capacité de désendettement	4,79	1,07	7,98
Autofinancement	1 780 998,00	8 001 891,11	1 841 121,58

La capacité de désendettement présentée au BP 2025 est proche de 8 ans.

Toutefois, lors de la reprise des résultats 2024, ce ratio devrait être abaissé autour de 7 ans.

II. Section de fonctionnement **44 017 k€ (Total voté 2024) → 38 189 k€ (-5 828 k€)**

FONCTIONNEMENT	BP 2024	Total Voté 2024	BP 2025	Variation BP 2025 / Total Voté 2024
Dépenses réelles de fonctionnement	34 683 229,00	35 965 100,00	36 297 128,42	0,92%
Dépenses d'ordre de fonctionnement	1 831 237,00	8 052 130,11	1 892 121,58	-76,50%
Dépenses de fonctionnement	36 514 466,00	44 017 230,11	38 189 250,00	-13,24%
Recettes réelles de fonctionnement	36 464 227,00	43 966 991,11	38 138 250,00	-13,26%
Recettes d'ordre de fonctionnement	50 239,00	50 239,00	51 000,00	1,51%
Recettes de fonctionnement	36 514 466,00	44 017 230,11	38 189 250,00	-13,24%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-	-	-	

1. Dépenses de fonctionnement

Globalement, les dépenses budgétées de fonctionnement sont en baisse de 13% entre le total voté 2024 et le BP 2025.

A noter que la quote-part de résultat transférée à la section d'investissement n'est pas inscrite puisque le CA 2024 n'est pas encore établi.

On remarque sur ce budget primitif un effort fait sur les dépenses réelles de fonctionnement pour contenir l'augmentation entre 2024 et 2025 à moins de 1%

a. Dépenses réelles de fonctionnement **35 965 k€ (voté 2024) → 36 297 k€ (+ 332 k€)**

FONCTIONNEMENT	BP 2024	Total Voté 2024	BP 2025	Variation BP 2025 / Total Voté 2024	Part dans BP2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 367 190,65	14 438 790,65	14 321 295,95	-0,81%	37,50%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	10 800 000,00	10 800 000,00	11 670 160,00	8,06%	30,56%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 855 000,00	5 008 500,00	4 838 000,00	-3,40%	12,67%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 387 038,35	5 417 388,35	5 028 172,47	-7,18%	13,17%
66 CHARGES FINANCIERES	263 000,00	263 000,00	364 500,00	38,59%	0,95%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 000,00	37 421,00	75 000,00	100,42%	0,20%
Dépenses réelles de fonctionnement	34 683 229,00	35 965 100,00	36 297 128,42	0,92%	95,05%

Chapitre 011 - Charges à caractère général **14 439 k€ (voté 2024) → 14 321 (-117 k€)**

Il est proposé de contenir le niveau des charges à caractère général à 14.3 millions d'euros pour 2025.

Les évolutions les plus marquées sont les suivantes :

- Hausse sur le service mobilité : +900 k€

Cette augmentation est liée aux deux sujets transport scolaire et transport public.

Pour le transport public, les lignes budgétaires ont été ajustées afin de tenir compte de la TVA (+et d'éventuelles révisions

Concernant le transport scolaire (+300 k€), le nouveau marché prévoit une hausse du prix des prestations. Cette hausse est due à la conjoncture et notamment à l'augmentation des frais de

carburant. A noter que les offres obtenues sont toutes dans la fourchette haute. La dépense réalisée atteindra pour 2025 la somme de 2.4 millions d'euros alors qu'elle était sous-évaluée en 2024.

En 2024, le coût du transport avait baissé en lien avec l'ouverture du Collège de Vulbens puisque les circuits avaient été raccourcis. Pour 2025, on revient à un niveau proche de celui de 2023.

Par ailleurs, 50 k€ seront consacrés en 2025 afin d'améliorer les réseaux dans le cadre de la nouvelle AOM (Autorité Organisatrice de Mobilité).

- Baisse sur le service déchets : -165 k€

Le total des gestionnaires liés à ce service (compostage, ordures ménagères et déchets) passe de 3 989 k€ en total voté 2024 à 3 825 k€ demandés au BP 2025.

Cette baisse de dépenses de fonctionnement est possible grâce à la mise en place d'un plan de compostage à l'échelle de l'intercommunalité qui devrait réduire le volume de déchets à traiter. Il est prévu de déployer ce plan sur 3 ans, il devrait atteindre un fonctionnement courant en 2027.

- Baisse sur le service bâtiment : -132 k€

Sur 2024, des régularisations de refacturations de la part de la MIEF avaient été faites. Elles concernaient 2020 à 2023 pour un montant global de 165 k€.

Les comptes étant désormais régularisés, il n'y a plus lieu de maintenir cette enveloppe.

- Baisse sur le service ressources humaines : -96 k€

La principale baisse porte sur les formations. En effet, il s'agit du plus important budget sur ce service (135 k€) et il n'a été réalisé qu'à hauteur de 84 k€ en 2024.

L'ajustement budgétaire est donc au plus près des réalisations courantes.

Concernant les autres lignes, les prévisions budgétaires affichent une maîtrise des dépenses pour 2024.

Chapitre 012 - Charges de personnel

10 800 k€ (total voté 2024) → 11 670 k€ (+ 870 k€)

On prévoit pour 2025 une hausse des frais de personnel de 8% par rapport au budget 2024.

Pour mémoire, ce poste avait déjà été augmenté de 10% entre 2023 et 2024.

Cette hausse prend en compte les éléments suivants :

- 20 nouveaux postes proratisés pour 2025 : + 804 k€
 - o 1 DGS à 100% lié à l'arrêt de la mutualisation avec Saint-Julien pour ce poste
 - o 1 Directeur de cabinet
 - o 3 personnes au sein des services ressources
 - o 2 personnes pour le service déchets
 - o 3 personnes pour le pôle social
 - o 10 personnes pour les crèches
- Hausse de la CNRACL de 3 points par an sur 4 ans (jusqu'en 2028) : +30 k€
- Bonus attractivité pour la petite enfance : 180 k€

Cette dépense est subventionnée par la CAF à hauteur de 50 %.
- Evolutions en fonction de l'avancement des grades et des échelons : +100 k€

Chapitre 014 - Réduction de fiscalité**5 009 k€ (voté 2024) → 4 834 K€ (- 175 k€)**

Ce chapitre doit être analysé conjointement avec le chapitre des recettes fiscales.

On y retrouve les reversements de fiscalité, suivants :

- Attributions de compensation (AC)
Le versement d'AC s'était élevé à 2 743 k€. Il est proposé de maintenir une somme à 2 800 k€.
- Rétrocession de taxes économiques au SMAG (Synd. mixte d'aménagement du Gvois)
La rétrocession au syndicat serait de 550 k€ pour 2025. Pour mémoire, on avait 550 k€ en 2023 et en 2024.
- Taxes de séjour : stable en 2025 par rapport à 2024. Cette ligne n'a pas d'impact net au résultat de fonctionnement puisque la rétrocession vers l'office de tourisme se fait à l'euro.

Chapitre 65 - Charges de gestion courante**5 417 k€ (total voté 2024) → 5 028 k€ (-389 k€)**

Le montant des charges de gestion courante prévu est abaissé de 552 k€.

Ce chapitre regroupe les participations aux organismes tels que :

- Le Groupement Local de Coopération Transfrontalière des Transports (GLCT) : -251 k€
La contribution s'établira à 1 230 k€ en 2025 contre 1 710 k€ en 2024.
La baisse est cohérente puisqu'en 2024 on avait pour 721 k€ de régularisations sur les lignes D, N et M.
Toutefois, un complément lié à une régularisation sera appelé en 2025 à hauteur de 229 k€.
- Le SDIS : 1 240 k€ - stable par rapport à 2024. Une augmentation de la contribution avait été faite en 2024 (+ 48k€ par rapport à 2023),
- Le Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF) : +68 k€
2 contributions lui seront versées sur 2025 : au titre de membre et une au titre de la nouvelle compétence SCOT du PMGF.
La contribution de membre s'établira à 349 k€ en 2025 contre 416 k€ en 2024. La contribution de base est prévue à hauteur de 7.01 € par habitant.
La contribution au titre du SCOT sera de 95 k€ pour 2025 ce qui correspond à une dépense de 1.90 € par habitant.
- Le SMAG : 308 k€. Cette contribution est stable par rapport à 2024.
- Le SIGETA : 235 k€ - Cette ligne est en légère augmentation par rapport à 2024 (+10 k€) en lien avec l'augmentation du nombre d'habitants sur le territoire.
Cette contribution s'élève à 4.50 € par habitant.
- L'Office du Tourisme : 64 k€ contre 128 k€ en 2024. La contribution baisse car l'office de tourisme a revu ses besoins à la baisse.
- Les subventions d'équilibre aux budgets annexes : + 96 k€
 - o Tramway : 310 k€ au lieu des 464 k€ prévus en 2024
 - o Transport à la demande : 95 k€ contre 93 k€ en 2024
 - o Locaux Europa : 38 k€

- ZAE : 17 k€
- ZAC : 1 k€
- SIVALOR : 0 k€
Exceptionnellement, le SIVALOR n'appelle pas de contribution pour 2025 en lien avec un niveau de recettes élevées.
- Les versements d'aides et subventions aux associations sont budgétés à hauteur de 150 k€ pour 2025.

Chapitre 66 - Charges financières**263 k€ (total voté 2024) → 365 k€ (+101 k€)**

La collectivité a souscrit un nouvel emprunt sur le budget principal en 2024. Elle n'en avait pas souscrit depuis 2016, ce qui provoque une hausse des charges financières en 2025.

La dette se rembourse normalement et l'encours de dette s'élève à 8 456 k€ au 01/01/2025.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles**37 k€ (total voté 2024) → 75 k€ (+38 k€)**

Les charges exceptionnelles sont difficilement prévisibles. Toutefois, une enveloppe est prévue chaque année par prudence afin d'être capable de faire face à d'éventuelles annulations de recettes. Une modification budgétaire en cours d'année pourra être faite pour les éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs.

Chapitre 68 – Provisions**0 k€ (total voté 2024) → 0 k€ (+/-0 k€)**

Aucune provision budgétaire n'est prévue pour 2025.

b. Ecritures d'ordre**8 052 k€ (Total voté 2024) → 1 892 k€ (- 6 160 k€)**

FONCTIONNEMENT	BP 2024	Total Voté 2024	BP 2025	Variation BP 2025 / Total Voté 2024
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	581 237,00	6 802 130,11	642 121,58	-90,56%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 250 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00	0,00%
Dépenses d'ordre de fonctionnement	1 831 237,00	8 052 130,11	1 892 121,58	-76,50%
Dépenses de fonctionnement	36 514 466,00	44 017 230,11	38 189 250,00	-13,24%

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement**6 802 k€ → 642 k€ (- 6 160 k€)**

Compte tenu du solde de la section de fonctionnement présenté au budget à l'équilibre, le virement à la section d'investissement est prévu au BP 2025 à hauteur de 642 k€.

Le résultat 2024 sera intégré au budget supplémentaire en cours d'année après l'établissement des comptes administratifs 2024.

Toutefois, afin d'assurer à la collectivité une capacité d'autofinancement, le résultat dégagé devra être augmenté en 2026, soit en diminuant les dépenses, soit en augmentant les recettes, soit par mix.

Chapitre 042 – Amortissements des biens**1 250 k€ (total voté 2024) → 1 250 k€ (+/-0 k€)**

Le choix est fait de conserver une enveloppe stable par rapport à 2024.

Compte tenu de l'amortissement comptabilisé au prorata temporis, cette enveloppe pourra être ajustée en cours d'année si nécessaire.

2. Recettes de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	BP 2024	Total Voté 2024	BP 2025	Variation BP 2025 / Total Voté 2024
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	-	7 639 764,11	-	-100,00%
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	150 000,00	150 000,00	150 000,00	0,00%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	3 029 987,00	3 029 987,00	3 099 180,00	2,28%
73 IMPOTS ET TAXES	5 613 488,00	5 613 488,00	5 600 000,00	-0,24%
731 IMPÔTS ET TAXES	16 454 275,00	16 884 275,00	17 333 000,00	2,66%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	10 844 329,00	10 444 329,00	10 952 250,00	4,86%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	293 148,00	126 148,00	794 820,00	530,07%
76 PRODUITS FINANCIERS	79 000,00	79 000,00	79 000,00	0,00%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	130 000,00	#DIV/0!
Recettes réelles de fonctionnement	36 464 227,00	43 966 991,11	38 138 250,00	-13,26%

a. Recettes réelles de fonctionnement**43 967 k€ (total voté 2024) → 38 138 k€ (-5 829 k€)**

Les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de 13 % par rapport au total voté 2024.
Le niveau devrait évoluer après l'intégration des résultats 2024.

Chapitre 002 – Résultat reporté de fonctionnement 7 640 k€ (Total voté 2024) → 0 k€ (- 7640k€)

Cette ligne budgétaire sera proposée lors du budget supplémentaire, après le vote des comptes administratifs.

Chapitre 013 - Atténuations de charges 150 k€ (BP2024) → 150 k€ (+/-0k€)

L'enveloppe des atténuations de charges regroupe les participations aux financements des titres restaurant, ainsi que le remboursement des salaires suite aux arrêts maladie (difficilement évaluable).

Chapitre 70 - Produits des services 3 030 k€ (total voté 2024) → 3 099 k€ (+69 k€)

L'enveloppe des produits des services est réduite de 130 k€ entre 2024 et 2025.

En effet, certaines sont ajustées afin de tenir compte des réalisations effectives chaque année.

Les enveloppes les plus marquantes proposées au budget 2024 sont les suivantes :

- Participations familles crèches : **843 k€** en 2025 contre 952 k€ budgétés en 2024 (-109 k€).
L'enveloppe est revue à la baisse pour refléter la réalité de la fréquentation et des recettes familles (819 k€ facturés en 2024).
- Transports scolaires : **400 k€** en 2025 contre 370 k€ en 2024.
- Lignes de bus : **350 k€**. Cette enveloppe inclut la gestion en direct des lignes N et M.
- Remboursement des frais de personnel pour la mutualisation avec la commune de St Julien et les services communs : **300 k€** - cette recette est stable par rapport à N-1
- Refacturation vers les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement des frais avancés par le budget principal : **800 k€**.
Il est prévu de régulariser la refacturation 2024 qui n'avait pas pu être fait. Le montant annuel repassera théoriquement à 300 k€ en 2026.
- Refacturations aux communes de services communs et de prestations gérées par la CCG (commande publique, instruction des dossiers d'urbanisme, eaux pluviales, ...) : **150 k€**
- Redevance spéciale sur les déchets : **130 k€**
- Facturations trimestrielles aux entreprises pour les dépôts en déchetterie : **60 k€**

Chapitre 73 - Impôts et taxes**22 498 k€ (total voté 2024) → 22 933 k€ (+ 435 k€)**

La ligne budgétaire des impôts et taxes est revue à la hausse de 2% entre 2024 et 2025.

En effet, la collectivité a voté son projet de territoire en décembre 2021. Il est ambitieux et nécessite une adaptation des recettes pour financer les nouvelles dépenses de ce projet de territoire.

La collectivité poursuit ses actions que l'on retrouve dans la partie investissement notamment dans les domaines suivants :

- Mobilité
- Transition écologique
- Petite enfance,
- Gestion des déchets

Ainsi, pour rappel, les taux en vigueur sont les suivants :

- Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 5,33 %
 - Taux de taxe sur le foncier bâti (TFB) : 3,66%
 - Taux de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 14,46%
 - Taux de la CFE : 22,44 %
- ➔ La recette s'élèvera pour 2025 à 7 780 k€.

Par ailleurs, le service GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) est financé par une taxe du même nom. Dans le cadre du projet de territoire, le coût des projets GEMAPI sur la période 2025-2027 se monte à environ 3.9 M€ (prenant en compte, par exemple, la renaturation de l'Aire, le bassin de rétention des crues, la caractérisation zones humides et les travaux de la Drize et de l'Arande).

Pour mémoire, en 2023, la collectivité avait acté un produit fiscal à 300 k€ dès 2023, soit 6€ par habitant.

Pour 2025, il est proposé de maintenir le niveau de cette taxe à 9 € par habitant. Ainsi, le produit fiscal de cette taxe serait de 400 k€ pour 2025 contre 366 k€ de perçu en 2025.

Le taux de CFE est actuellement de 22.44 %. Afin de se conserver la possibilité d'augmenter ce taux pour l'avenir, nous proposons de mettre en réserve l'augmentation de taux de 1.3 points.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la collectivité bénéficie du versement mobilité.

Ce versement finance la mobilité. Il représente un produit budgété à hauteur de 1 200 k€.

Les autres taxes collectées en 2025 s'élèveront à :

- TEOM : 6 900 k€
- IFER : 190 k€
- Reversements d'AC : 74 k€
- Compensations de TVA reversées (TH, CVAE) : 5 526 k€ - ces compensations sont gelées en 2025
- TASCOT : 603 k€ - stable par rapport à 2024

Chapitre 74 - Dotations et participations **10 444 k€ (total voté 2024) → 10 952 k€ (+ 508 k€)**

L'enveloppe des dotations et participations est en hausse de 5% par rapport à 2024.

Les principales baisses sont les suivantes :

- - 40 k€ au titre de la GEMAPI
- - 14 k€ pour les politiques agricoles : plus de sommes à recevoir en lien avec le PAT
- - 8 k€ de dotations pour la compétence Eaux Pluviales
-

Les enveloppes les plus marquantes proposées au budget 2024 sont les suivantes :

- Compensation financière Genevoise : 4 200 k€ contre 4 082 k€ en 2024 (+118 k€)
- Participation de la Région aux transports scolaires : 2 325 k€ - montant stable par rapport à 2024.
- Participation CAF aux crèches : 2 075 k€ contre 2 032 k€ en 2024
- Dotation de compensation des EPCI : 900 k€ contre 931 k€ en 2024. On constate un écrêtement chaque année sur cette recette.
- Dotation d'intercommunalité des EPCI : 500 k€ contre 423 k€ (+77 k€)
- Participations CAF pour partenariat sur emploi et bonus attractivité : 101 k€

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante **126 k€ (total voté 2024) → 795 k€ (+669 k€)**

Les montants les plus importants proposés au budget 2025 concernant les autres produits de gestion courante sont les suivants :

- Reversement de recettes SIVALOR : 447 k€
Il s'agit d'une nouvelle recette pour 2025.
- Loyer dépôt bus : 79 k€ contre 126 k€. Une répartition a été faite entre le GLCT et la CCG, d'où une baisse de la recette.
- Autres loyers : 269 k€.

Les sommes budgétées sont en hausse notamment grâce au reversement SIVALOR.

Chapitre 76 - Produits financiers **79 k€ (BP 2024) → 79 k€ (+/-0 k€)**

L'enveloppe des produits financiers est stable ; elle correspond au remboursement des intérêts d'un emprunt par les budgets annexes régies Assainissement et Eau.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels**0 k€ (BP 2024) → 130 k€ (+130 k€)**

Les produits exceptionnels correspondent à des cessions, des annulations de mandats et autres flux n'entrant ni dans le courant, ni dans le financier.

Ils sont variables d'un exercice à l'autre.

Une cession de benne à ordures ménagères (BOM) est prévue pour 2025 en lien avec l'acquisition d'une BOM neuve.

a. Recettes d'ordre de fonctionnement**50 k€ (total voté 2024) → 51 k€ (-1 k€)**

FONCTIONNEMENT	BP 2024	Total Voté 2024	BP 2025	Variation BP 2025 / Total Voté 2024
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 239,00	50 239,00	51 000,00	1,51%
Recettes d'ordre de fonctionnement	50 239,00	50 239,00	51 000,00	1,51%

Chapitre 042 - Amortissement des subventions**50 k€ (total voté 2024) → 51 k€ (+1 k€)**

Les reprises de subventions se font au même rythme que l'amortissement des biens concernés.

Pas d'évolution par rapport à N-1.

Cette inscription pourra être réévaluée en cours d'année si nécessaire.

III. Section d'investissement**22 453 k€ (Total voté 2024) → 25 090 k€ (- 2 637 k€)**

INVESTISSEMENT	BP 2024	Total Voté 2024	BP 2025	Variation BP 2025 / Total Voté 2024	Part dans BP2025
Dépenses réelles d'investissement	16 626 371,00	22 302 554,71	18 328 723,00	-17,82%	73,05%
Dépenses d'ordre et opérations patrimoniales	150 239,00	150 239,00	6 761 000,00	4400,16%	26,95%
Dépenses d'investissement	16 776 610,00	22 452 793,71	25 089 723,00	11,74%	
Recettes réelles d'investissement	14 845 373,00	14 300 663,60	16 487 601,42	15,29%	65,71%
Recettes d'ordre et opérations patrimoniales	1 931 237,00	8 152 130,11	8 602 121,58	5,52%	34,29%
Recettes d'investissement	16 776 610,00	22 452 793,71	25 089 723,00	11,74%	100,00%
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-	-	-		

1. Dépenses d'investissement**a. Dépenses réelles d'investissement****22 303 k€ (total voté 2024) → 18 329 k€ (- 3 974 k€)**

INVESTISSEMENT	BP 2024	Total Voté 2024	BP 2025	Variation BP 2025 / Total Voté 2024	Part dans BP2025
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	654 000,00	654 000,00	610 000,00	-6,73%	2,43%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 084 000,00	1 523 625,98	749 402,00	-50,81%	2,99%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES	3 280 000,00	3 970 730,68	3 271 000,00	-17,62%	13,04%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 613 371,00	7 009 959,05	3 036 161,00	-56,69%	12,10%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	4 213 000,00	6 872 239,00	9 573 160,00	39,30%	38,16%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	690 000,00	2 180 000,00	500 000,00	-77,06%	1,99%
458101 OPÉRATION POUR COMPTE DE TIERS - PRESILLY	-	-	94 000,00	#DIV/0!	0,37%
458105 OPÉRATION POUR COMPTE DE TIERS - MOA ARCHAMPS	92 000,00	92 000,00	495 000,00	438,04%	1,97%
Dépenses réelles d'investissement	16 626 371,00	22 302 554,71	18 328 723,00	-17,82%	73,05%

Chapitre 16 - Remboursement du capital de la dette**654 k€ (total voté 2024) → 610 k€ (-44 k€)**

La collectivité a souscrit un nouvel emprunt sur le budget principal en 2024. Elle n'en avait pas souscrit depuis 2016.

La dette se rembourse normalement et l'encours de dette s'élève à 8 455 k€ au 01/01/2025.

Les échéances de prêts en capital s'élèveront globalement à 656 k€ en 2025. L'enveloppe budgétaire prévoit un léger delta pour tenir compte d'éventuelles variations de taux sur les emprunts à taux révisable et des dates de déblocage des emprunts souscrits dans l'année.

	Capital emprunté	Capital restant dû au 01/01/2025	Echéances 2025 en capital	Déblocage 2025	Capital restant dû au 31/12/2025	Répartition par type de taux
Total emprunts	14 272 k€	8 455 k€	608 k€	767 k€	8 615 k€	100%
<i>taux fixe</i>	<i>3 620 k€</i>	<i>1 745 k€</i>	<i>189 k€</i>	<i>0 k€</i>	<i>1 557 k€</i>	<i>18 %</i>
<i>taux révisable</i>	<i>7 969 k€</i>	<i>4 027 k€</i>	<i>419 k€</i>	<i>0 k€</i>	<i>3 608 k€</i>	<i>42 %</i>
<i>Taux révisable transformable en 2027 en taux fixe</i>	<i>2 683 k€</i>	<i>2 683 k€</i>	<i>0 k€</i>	<i>767 k€</i>	<i>3 450 k€</i>	<i>40 %</i>

Projets 2025 : aménagements, travaux et études 19 377 k€ (Total voté 2024) → 16 630 k€ (- 2 747 k€)

Ce tableau regroupe les chapitres 20, 2024, 21 et 23.

Il ne reprend pas les opérations réalisées pour comptes de tiers dont le montant total s'élève à 589 k€ (logement crèche de Présilly et MAM d'Archamps) ni les participations financières.

Mobilité 7,7 M€	Parking ECLA – 4 375 k€ (acquisition + travaux) Viarhona et pistes cyclables – 1 700 k€ Aménagements urbains – 1 491 k€ Aides pour la création d'arrêts de bus – 40 k€ Aides VAE – 25 k€ Autres dépenses et subventions – 45 k€
SDIS 2,0 M€	Participation à la construction de la caserne du SDIS
Transition écologique 0,6 M€	GEMAPI – 384 k€ (Drize, Aire et Arande) Biodiversité – 120 k€ (corridors biologiques) Transition énergétique : 75 k€ (études géothermiques) Eaux pluviales – Schéma directeur et zonage intercommunal – 25 k€
Déchets 1 M€	Equipements, matériels et véhicules – 515 k€ Conteneurs et colonnes – 250 k€ Plan compostage – 136 k€ Rénovations diverses et mises aux normes – 92 k€
Développement économique 0,2 M€	Renouvellement de voiries – 180 k€
Petite Enfance 2,1 M€	Travaux de construction de la crèche d'Archamps – 1 100 k€ Travaux de construction de la crèche de Chênex – 505 k€ Rénovation de la crèche de Cervonnex – 160 k€ Aménagements paysagers – 120 k€ Reprise de sols – 53 k€ Autres travaux et rénovations (relamping, points d'eau, alarmes PPMS, ... - 101 k€ Matériel divers – 36 k€
Nouvelle politique du logement 1,3 M€	PLH et aides aux bailleurs sociaux – 1 132 k€ Aide aux particuliers – 50 k€ STECAL – 150 k€
Divers, Administration et enveloppes récurrentes 1,1 M€	Enveloppe foncière de précaution – 100 k€ Réaménagements du bâtiment ATHENA et acquisition du RDC – 600 k€ Communication – 135 k€ Informatique (renouvellement matériel, licences et schéma directeur) – 209 k€ Prise de participation dans l'abattoir départemental – 100 k€

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières 2 180 k€ (total voté 2024) → 500 k€ (- 1 680 k€)

Sur 2024, les avances suivantes ont été faites :

- URBANERA Quartier gare : 550 k€
- Guitare en Scène : 100 k€
- Prise de participation Citoyenergie : 20 k€
- Prise de participation SCIC (ceinture verte) : 20 k€
- Parking ECLA : 690 k€
- ➔ Ces avances n'ont pas lieu d'être reconduites exceptée le versement à URBANERA au titre de la concession d'aménagement du quartier de la gare

Chapitre 458105 – Opérations pour compte de tiers 92 k€ (total voté 2024) → 589 k€ (+ 498 k€)

Pour 2025 sont inscrites la construction d'un logement sur la commune de Présilly (94 k€) ainsi que les travaux pour la construction de la MAM d'Archamps (495 k€).

Nous retrouvons ces lignes en recettes à l'euro puisque les dépenses finales sont à la charge des deux communes concernées.

b. Dépenses d'ordre d'investissement 150 k€ (total voté 2024) → 6 761 k€ (+ 6 611 k€)

INVESTISSEMENT	BP 2024	Total Voté 2024	CA 2024	BP 2025	Variation BP 2025 / Total Voté 2024
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 239,00	50 239,00	50 235,65	51 000,00	1,51%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00	100 000,00	23 375,76	6 710 000,00	6610,00%
Dépenses d'ordre et opérations patrimoniales	150 239,00	150 239,00	73 611,41	6 761 000,00	4400,16%

Chapitre 040 – Amortissement des subventions 50 k€ (total voté 2024) → 51 k€ (+1 k€)

L'enveloppe des amortissements de reprise de subventions pour 50 k€ est une opération d'ordre qui trouve sa contrepartie en recette de fonctionnement.

Les reprises de subventions se font au même rythme que l'amortissement des biens concernés.

Cette inscription pourra être réévaluée si nécessaire en cours d'année.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales 100 k€ (total voté 2024) → 6 710 k€ (+6610 k€)

Cette somme correspond à l'intégration de travaux (passage d'un compte d'immobilisations en cours vers immobilisations avec début d'amortissement).

La somme est particulièrement importante en 2025 en lien avec l'acquisition du parking ECLA en VEFA pour lequel la livraison interviendra à partir du quatrième trimestre 2025.

1. Recettes d'investissement

a. Recettes réelles d'investissement 14 301 k€ (total voté 2024) → 16 488 k€ (+ 2 272 k€)

INVESTISSEMENT	BP 2024	Total Voté 2024	BP 2025	Variation BP 2025 / Total Voté 2024	Part dans BP2025
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	-	122 970,55	-	-100,00%	0,00%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 000 000,00	2 629 209,90	2 150 000,00	-18,23%	8,57%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 398 000,00	3 367 503,26	4 188 512,00	24,38%	16,69%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 123 373,00	7 856 979,89	9 532 089,42	21,32%	37,99%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	232 000,00	232 000,00	28 000,00	-87,93%	0,11%
458201 OPÉRATION POUR COMPTE DE TIERS N°01	-	-	94 000,00	#DIV/0!	0,37%
458205 OPÉRATION POUR COMPTE DE TIERS - MOA ARCHAMPS	92 000,00	92 000,00	495 000,00	438,04%	1,97%
Recettes réelles d'investissement	14 845 373,00	14 300 663,60	16 487 601,42	15,29%	65,71%

Chapitre 10 - Dotations et fonds divers 2 629 k€ (total voté 2024) → 2 150 k€ (- 479 k€)

Le montant proposé correspond au Fonds de Compensation de la TVA.

Il est calculé sur la base des projets livrables en 2025 de la collectivité.

Chapitre 13 - Subventions d'investissement 3 368 k€ (total voté 2024) → 4 189 k€ (+ 821 k€)

Les principales subventions d'investissement proposées au BP 2023 sont les suivantes :

- Mobilité : 2 793 k€
- Petite enfance : 1 039 k€
- Transition écologique : 38 k€
- Gestion des déchets – plan de compostage : 130 k€
- Travaux du hall d'accueil : 190 k€

Chapitre 16 – Emprunts 7 857 k€ (total voté 2024) → 9 532 k€ (+ 1 675 k€)

Il s'agit de l'inscription d'un emprunt d'équilibre dans l'attente de la reprise des résultats 2024 et de la déduction des restes à réaliser.

Si l'emprunt se réalise en totalité pour 2025, la capacité de désendettement sera portée à près de 8 ans.

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières 232 k€ (total voté 2024) → 28 k€ (- 204 k€)

Sur 2025, il est prévu que Green Gas procède au remboursement de son avance remboursable à hauteur de 28 k€ conformément à la convention en cours.

b. Recettes d'ordre d'investissement 8 152 k€ (total voté 2024) → 8 062 k€ (- 90 k€)

INVESTISSEMENT	BP 2024	Total Voté 2024	BP 2025	Variation BP 2025 / Total Voté 2024
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	581 237,00	6 802 130,11	642 121,58	-90,56%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 250 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00	0,00%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00	100 000,00	6 710 000,00	6610,00%
Recettes d'ordre et opérations patrimoniales	1 931 237,00	8 152 130,11	8 602 121,58	5,52%
Recettes d'investissement	16 776 610,00	22 452 793,71	25 089 723,00	11,74%

Chapitre 023 – Virement de la section de fonctionnement 6 802 k€ → 642 k€ (- 6 160 k€)

Compte tenu du solde de la section de fonctionnement présenté au budget à l'équilibre, le virement à la section d'investissement est prévu au BP 2025 à hauteur de 642 k€.

Le résultat 2024 sera intégré au budget supplémentaire en cours d'année après l'établissement des comptes administratifs 2024.

Chapitre 040 – Amortissement des immobilisations 1 250 k€ (total voté 2024) → 1 250 k€ (+/- 0 k€)

L'amortissement des immobilisations est prévu en légère progression.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales 100 k€ (total voté 2024) → 6 710 k€ (+ 6 610 k€)

Cette somme correspond à l'intégration de travaux (passage d'un compte d'immobilisations en cours vers immobilisations avec début d'amortissement).

La somme est particulièrement importante en 2025 en lien avec l'acquisition du parking ECLA en VEFA pour lequel la livraison interviendra à partir du quatrième trimestre 2025.